

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

portant sur la MODIFICATION n°2 DU PLU DE LA COMMUNE DE VIELMUR-SUR-AGOUT

Par arrêté en date du 23 mai 2017, Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Laurécois – Pays d'Agout a décidé l'ouverture d'une enquête publique qui se déroulera du **jeudi 15 juin 2017 à 14 h au vendredi 30 juin 2017 à 17 h inclus**.

Le Tribunal Administratif de Toulouse a désigné par ordonnance en date du 11 mai 2017, **Monsieur Jean-Marie REITER**, en qualité de commissaire-enquêteur.

Le dossier d'enquête sera mis à disposition au secrétariat de la Mairie de Vielmur-sur-Agout, à l'accueil de la Maison du Pays à Serviès ainsi que sur le site internet de la Communauté de Communes du Laurécois – Pays d'Agout : **www.cclpa.fr**

Le public pourra en prendre connaissance et consigner ses observations sur le registre d'enquête à la Mairie de Vielmur-sur-Agout :

- du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h30 à 17h30
- les samedis de 8h à 12h

ou à la CCLPA, Maison du Pays à Serviès :

- du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30

ou les adresser par voie postale à :

**Communauté de Communes du Laurécois – Pays d'Agout
à l'attention du commissaire-enquêteur
Modification n°2 du PLU de Vielmur-sur-Agout
Maison du Pays - 81220 SERVIÈS**

ou par courrier électronique à : **modification-vielmur.cclpa@orange.fr**

Le commissaire-enquêteur assurera les permanences en Mairie de Vielmur-sur-Agout, les :

**Jeudi 15 juin 2017 de 14h à 17h
Jeudi 22 juin 2017 de 9h à 12h
Vendredi 30 juin 2017 de 14h à 17h**

A l'issue de l'enquête publique, copie du rapport et des conclusions du commissaire-enquêteur sera tenue à la disposition du public pendant la durée d'un an à compter de la date de clôture de l'enquête :

- au secrétariat de la Mairie de Vielmur-sur-Agout
- au secrétariat de CCLP, à la Maison du Pays à Serviès
- sur le site internet de la Communauté de Communes du Laurécois – Pays d'Agout : www.cclpa.fr

Au terme de la procédure, le projet de modification n°2 du PLU de Vielmur-sur-Agout sera soumis à l'approbation du Conseil Communautaire.